Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes
1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ☎ : 03.24.33.88.00
Service : Conseil Statutaire Email : statut@cdg08.fr

DEMANDE DE DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES
☐ 1ère demande
☐ renouvellement

C.A.P ..

Textes de référence : *- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 – articles 72-73*
- décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 – article 21

Principe :
La disponibilité est la position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration d'origine, cesse de bénéficier de ses droits à avancement et à la retraite**. Elle peut être demandée par le fonctionnaire** sous réserve des nécessités **de service. L'agent ne perçoit pas de rémunération au titre de son grade pendant cette période. Elle est accordée pour** une période de 3 ans maximum renouvelables sans pouvoir excéder 10 ans sur l'ensemble de la carrière**.**

- COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT :……

- NOM ET PRENOM DE L'AGENT :……

- GRADE :……

- DATE DE NOMINATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE :……

- DATE DE NOMINATION DANS LA COLLECTIVITE :……

- MOTIF DE LA DISPONIBILITE (SI EXERCICE D'UNE AUTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE) :……
……
- DATE DE LA SAISINE COMMISSION DE DEONTOLOGIE (LE CAS ECHEANT) : ……..

- DATE D'EFFET DE LA DISPONIBILITE :……

- DUREE DE LA DISPONIBILITE : ……

- DUREE TOTALE DES DISPONIBILITES DEJA ACCORDEES DEPUIS LE DEBUT DE LA CARRIERE DE L'AGENT : ……

A……., le……

(Cachet) Le Maire, Le Président,

AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE ..

Cadre réservé au Centre de Gestion

AVIS : ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Reporté
Observations :

Vu en réunion de la C.A.P., le ……..
Le Président de la CAP :